

## COMPRENDRE L'EXPERTISE MÉDICALE

|             |              |                  |                          |          |
|-------------|--------------|------------------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée :      | Niveau :         | Modalités :              | Tarifs : |
| AA360       | 1 jour - 7 h | Perfectionnement | Présentiel ou à distance | 630,00 € |

### LIEUX ET DATES :

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Découvrir la mission d'expertise Aredoc 2023
- Apprécier les enjeux de l'expertise médicale
- Analyser les données médicales de l'expertise

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>](#)

### POINTS FORTS

**Modalités pédagogiques :**

**L'intervenant, médecin ou juriste spécialisé dans le dommage corporel, présente toutes les facettes d'une expertise médicale sous forme d'exposé et d'échanges avec les apprenants.**

**Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un médecin ou un juriste spécialisé dans le dommage corporel, professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

REMARQUE : Nouveau programme de formation : « Mission d'expertise Aredoc 2023 »

**A. Enjeux de l'expertise médicale**

1. Rôle du médecin expert et du régleur
2. Évaluation du dommage et indemnisation du préjudice
3. Médecins experts judiciaires et amiables : compatibilité des activités
4. Secret médical
5. Médecin expert : qualification et formation

**B. La mission droit commun de 2023**

1. Reprise des principes fondamentaux des premières expertises
3. Présentation de la Mission droit commun 2023
4. Principaux points de la nouvelle mission
5. Préparation de l'expertise et examen

**6. Analyse et évaluation**

**C. Comparaison nouvelle mission avec autres missions**

1. Autres missions Aredoc (Aggravation, Handicap grave, ...)
2. Mission d'expertise proposée par l'Anadoc
3. Mission d'expertise retenue par la Chancellerie (procédure contentieux)

**D. Notions médicales**

1. Traumatismes crâniens
2. Blessures médullaires
3. Stress post-traumatique
4. Fractures
5. Polytraumatisme

**Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de sinistres corporels IARD  
Chargés d'indemnisation sinistres corporel Auto/Non auto

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base dans ce domaine

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

630,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:47